Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260922-DB_2026_24_1-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-24

Date de convocation : 4 septembre 2026

Date d'affichage : 21 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six,
Le 10 septembre à dix-huit heures,

Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de Christian TROADEC, président,

Présents (17) : Isabelle BOULZENNEC, Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Alexandra FRAYSSE, Aurore GINOUVES, Didier GOUBIL, Marie-Christine JAOUEN, Patrice LE DU, Annie LE GUEN, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Patrick URIEN

Procurations (1) : Isabelle AUFFRET à Christian TROADEC

Absents : /

Maison médicale de Poullaouen : installations de deux nouveaux médecins généralistes, validation des travaux et fixation du loyer

Rapporteur : Didier GOUBIL *Technicien référent : Thibaud COLLIOU*

Deux médecins généralistes, Docteur BOISDON et Docteur MANTOVANI de nationalité franco-italienne, exerçant actuellement en Italie, ont fait part de leur souhait d'intégrer la maison médicale de Poullaouen, afin de contribuer au renforcement de l'offre de soins sur la commune.
À ce jour, les intéressés sont engagés dans les démarches d'inscription à l'Ordre des médecins auprès du Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Finistère, cette inscription étant obligatoire pour l'exercice de la médecine en France. Sous réserve de l'aboutissement de cette procédure, leur installation pourrait intervenir entre la mi-octobre et la mi-novembre.
Leur projet consiste à venir en appui de l'activité du Docteur LE COIDIC, en intégrant le second cabinet de la maison médicale. Cette nouvelle organisation permettrait un exercice coordonné à trois praticiens sur deux cabinets et offrirait au Docteur LE COIDIC la possibilité d'ajuster son temps d'activité à trois jours par semaine.
Quelques travaux sont à prévoir pour l'aménagement du second cabinet, notamment la création d'un local ménage dans l'ancienne salle de bain, l'habillage du tableau électrique, la pose d'un sol PVC avec plinthes, la mise en peinture du cabinet, ainsi que divers travaux d'électricité (installation d'un radiateur et remplacement des luminaires).
Le montant total des travaux s'élève à 7 311,35 € HT.
Vu la délibération n°2019-043 du conseil communautaire du 29 juin 2019, le loyer pour un cabinet de la maison médicale de Poullaouen a été établi à 300€TTC par mois, charges d'eau et d'électricité comprise. Puis, augmenté par révision contractuelle pour atteindre un montant actuel de 378,05€/mois TTC.

A l'unanimité, les membres du bureau communautaire

- **Statuent favorablement sur la candidature et l'intégration des deux médecins dans la maison médicale de Poullaouen ;**
- **Valident l'aménagement nécessaire à l'accueil des deux nouveaux praticiens et d'engager le devis de travaux pour un montant de 7 311,35€ HT**
- **Fixent le loyer des Docteur BOISDON et Docteur MANTOVANI à 200€ par mois et par praticien, soit 400€**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260922-DB_2026_24_1-DE

Carhaix, le 11 septembre 2026

Le Président,
Christian TROADEC

